



FORMATION  
**SAUVETEUR  
SECOURISTE DU  
TRAVAIL**



# Objectifs pédagogiques

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera en mesure de :

- maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours ;
- savoir qui et comment alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ;
- repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations ;
- participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.



**Durée :**  
14 heures (2 jours)



**Pré-requis :**  
Aucun



**Nombre de stagiaires :**  
Groupe de 4 à 10 personnes



**Public :**  
Pour tout salarié qui souhaite se former aux gestes de premiers secours.



Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

## ◆ MOYENS & MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le programme de formation et les moyens pédagogiques sont conformes à ceux définis par l'INRS dans le document dans le document de référence v8-01/2021 et le guide des données techniques v3-06/2019 :

- Plan d'intervention et pictogrammes
- Défibrillateur de formation avec accessoires
- Lot de mannequin (adulte, enfant, nourrisson)
- Matériel pour la réalisation des simulations
- Matériel d'entretien des mannequins et accessoires
- Support de cours formation SST et Carte SST - Certification délivré par le réseau prévention

## ◆ TARIFS

**Inter-entreprise :** 180€ H.T / personne  
**Intra-entreprise :** 1 300€ H.T / groupe

Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le début de la formation.

## ◆ FORMATION CONTINUE

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période, le SST doit suivre une session de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) SST pour prolonger sa validité pour une nouvelle période de 24 mois.

## ◆ MODALITÉ D'ÉVALUATION

- Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans la grille de certification individuelle fournie par l'INRS.
- A l'issue de cette évaluation certificative, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant réussi l'évaluation.

## ◆ PROFIL DU FORMATEUR

Formateur SST expérimenté certifié par l'INRS.

## ◆ CONTACT



Responsable pédagogique  
**Jimmy FLAMBARD**

☎ +262.06.93.62.92.64

✉ [impulsion-ing@impulsion-id.fr](mailto:impulsion-ing@impulsion-id.fr)

## 1. LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST)

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la branche professionnelle.
- Qu'est ce qu'un sauveteur secouriste du travail (SST) ?
- Intérêt de la prévention des risques professionnels.
- La réglementation en matière de formation et d'intervention du SST.
- Présentation de la formation SST.

## 2. RECHERCHER LES DANGERS PERSISTANTS POUR PROTÉGER

- Formation générale à la prévention.
  - Connaître le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque,...
  - Connaître les principes de base de la prévention.
  - Rendre le SST capable de protéger en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques.
- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
  - Connaître l'alerte aux populations.
  - Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
  - Identifier les dangers dans la situation concernée.
  - Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.



- Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.

- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.
- Définir les actions à réaliser permettant la suppression du (des) dangers identifié(s).
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en oeuvre de ces matériels.
- Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger.
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime.

## 3. DE PROTÉGER À PRÉVENIR

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendus, aussi bien en matière de protection qu'en matière de prévention des accidents du travail ou des maladies professionnelles, de la part des SST. Elle doit permettre la translation de la formation à l'action protéger vers l'action prévenir. La mise en place de cette démarche est continue tout au long de la formation SST.

- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
  - Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression de la situation dangereuse identifiée et les mettre en oeuvre éventuellement.
  - Repérer les dangers dans une situation de travail.
- Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se

concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés.

- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

## 4. EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTE

- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
  - Examiner la ou les victimes avant et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
  - Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou de plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
  - Associer aux signes décelés les résultats à atteindre.
  - Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, l'ordre de priorité des résultats à atteindre.
- Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
  - Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
  - Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.
  - Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
  - Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
  - Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace.
  - Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près possible de la victime, dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise.

## 5. DE FAIRE ALERTE À INFORMER

- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
  - Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

## 6. SECOURIR

- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
  - Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
  - Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
  - Mettre en oeuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.
  - Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.
    - La victime saigne abondamment
    - La victime s'étouffe
    - La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
    - La victime se plaint de brûlures
    - La victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
    - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
    - La victime ne répond pas, elle respire
    - La victime ne répond pas, elle ne respire pas (réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation)

## 7. SITUATIONS INHÉRENTES AUX RISQUES SPÉCIFIQUES

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important.

Risques spécifiques : par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique, ...

## 8. EVALUATION DES SST

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.